

**1267 (XIII). Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient: comptes pour la période du 1er juillet 1956 au 31 décembre 1957 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour la période du 1er juillet 1956 au 31 décembre 1957, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes<sup>5</sup>;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son dix-septième rapport<sup>6</sup> à l'Assemblée générale (treizième session).

*781ème séance plénière,  
14 novembre 1958.*

**1268 (XIII). Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée: rapport financier et comptes pour l'exercice terminé le 30 juin 1958 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, pour l'exercice terminé le 30 juin 1958, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes<sup>7</sup>;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son dix-huitième rapport<sup>8</sup> à l'Assemblée générale (treizième session).

*781ème séance plénière,  
14 novembre 1958.*

**1269 (XIII). Fonds des Nations Unies pour les réfugiés: comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1957 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* les comptes du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1957, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes<sup>9</sup>;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son dix-neuvième rapport<sup>10</sup> à l'Assemblée générale (treizième session).

*781ème séance plénière,  
14 novembre 1958.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, treizième session, Supplément No 6D (A/3836).

<sup>6</sup> *Ibid.*, treizième session, Annexes, point 42 de l'ordre du jour, document A/3978.

<sup>7</sup> *Ibid.*, treizième session, Supplément No 6B (A/3941).

<sup>8</sup> *Ibid.*, treizième session, Annexes, point 42 de l'ordre du jour, document A/3979.

<sup>9</sup> *Ibid.*, treizième session, Supplément No 6C (A/3834 et Corr.1).

<sup>10</sup> *Ibid.*, treizième session, Annexes, point 42 de l'ordre du jour, document A/3980.

**1270 (XIII). Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées, au titre du Compte spécial de l'assistance technique**

*L'Assemblée générale*

*Prend acte* des rapports de vérification des comptes<sup>11</sup> concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées, au titre du Compte spécial de l'assistance technique, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1957, et des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son quatorzième rapport<sup>12</sup> à l'Assemblée générale (treizième session).

*781ème séance plénière,  
14 novembre 1958.*

**1271 (XIII). Nominations aux postes devenus vacants au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

*L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires:

M. Carlos Blanco,  
M. John E. Fobes,  
M. A. H. M. Hillis;

2. *Déclare* M. Blanco, M. Fobes et M. Hillis nommés pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1959.

*781ème séance plénière,  
14 novembre 1958.*

**1272 (XIII). Contrôle et limitation de la documentation**

*L'Assemblée générale,*

*Prenant acte* du rapport du Comité chargé d'étudier le contrôle et la limitation de la documentation<sup>13</sup>, que l'Assemblée générale a créé par sa résolution 1203 (XII) du 13 décembre 1957 pour procéder à des échanges de vues avec le Secrétaire général et le conseiller sur les moyens le plus propres à mettre en œuvre ladite résolution,

*Prenant acte également* du rapport du Secrétaire général<sup>14</sup> sur les mesures prises ainsi que sur la nature et l'étendue des réductions effectuées,

1. *Félicite* le Secrétaire général des résultats appréciables déjà enregistrés au cours de l'année 1958;

2. *Approuve* le rapport du Comité chargé d'étudier le contrôle et la limitation de la documentation, et notamment les idées essentielles énoncées au paragraphe 10 ainsi que les propositions formulées au paragraphe 27, à l'exception de celles qui figurent à l'alinéa c de ce paragraphe; en ce qui concerne le système des comptes rendus sténographiques et analytiques, l'usage actuel ne sera en rien modifié;

3. *Attire en particulier l'attention* de tous les organes et organes subsidiaires sur les recommandations figurant à l'alinéa e du paragraphe 27 du rapport du Co-

<sup>11</sup> *Ibid.*, Annexes, fascicule séparé (A/3855).

<sup>12</sup> *Ibid.*, Annexes, point 49 de l'ordre du jour, document A/3975.

<sup>13</sup> *Ibid.*, point 51 de l'ordre du jour, document A/3888.

<sup>14</sup> *Ibid.*, document A/3921.